Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 037-213700313-20260609-DM2026_113-DE

ville de
BOURGUEIL

DECISION DU MAIRE
Par délégation du Conseil Municipal

N° 2026_113 -DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AU TITRE DU CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE (CRST) POUR LES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE PASSERELLE ENTRE LA SALLE DES FETES ET LE PARC DE L'HOTEL DE VILLE

Le Maire de la commune de Bourgueil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 qui permet au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences pour la durée de son mandat,

VU la délibération du conseil municipal n°2026-051 du 8 avril 2026 portant délégations du conseil municipal au Maire pour demander à l'Etat et toutes autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions ;

Monsieur BARANGER, Maire, rappelle que le projet de l'installation d'une passerelle, vise à renforcer les connexions entre la salle des fêtes et le jardin public en créant un accès direct entre ces deux équipements. Il comprend la réalisation d'une ouverture dans le bâtiment, la pose d'une porte d'accès et l'aménagement d'une passerelle permettant le franchissement du cours d'eau existant. Cette intervention a pour objectif d'améliorer l'accessibilité et la circulation des usagers entre les deux espaces.

Ce d'aménagement permettra de renforcer les liens entre la salle des fêtes et le jardin public en créant un accès plus direct et fonctionnel. Il permettra notamment de faciliter l'organisation de manifestations, telles que la Fête de la Nature, en offrant une meilleure continuité entre ces deux espaces.

Actuellement, des cheminements existent entre la salle des fêtes et le parc, mais ils demeurent indirects. Les usagers doivent soit transiter par le parking et utiliser la sortie de secours située au nord, soit emprunter un passage par les cuisines à l'est puis traverser l'aire de jeux. Ces parcours, peu pratiques et insuffisamment accessibles, ne répondent pas pleinement aux besoins liés à l'accueil du public lors d'événements.

Ces travaux comprennent : la mise en place d'une passerelle entre la salle des fêtes et le parc de l'Hôtel de Ville.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à la somme de 76 955.53 € HT.

ARRETE le plan de financement de l'opération comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT			
TRAVAUX D'INSTALLATION DE PASSERELLE			
Dépenses	**Montant H.T.**	**Recettes**	**Montant**
Grande passerelle	76 955.53 €	Aide CRST sollicitée (subvention de base)	25 000,00 €
		DETR	36 564.43 €
		Autofinancement	15 391.10 €
Total des dépenses	**76 955.53 €**	**Total des recettes**	**76 955.53 €**

SOLLICITE l'obtention d'une subvention auprès de la Région au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST), l'installation d'une passerelle entre la salle des fêtes et le parc de l'Hôtel de Ville.

Fait à Bourgueil, le 9 juin 2026
Le Maire
Benoit BARANGER

MAIRIE DE BOURGUEIL
37140

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 037-213700313-20260609-DM2026_113-DE

ville de
BOURGUEIL

DECISION DU MAIRE
Par délégation du Conseil Municipal

N° 2026_113 -DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AU TITRE DU CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE (CRST) POUR LES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE PASSERELLE ENTRE LA SALLE DES FETES ET LE PARC DE L'HOTEL DE VILLE

Le Maire de la commune de Bourgueil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 qui permet au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences pour la durée de son mandat,

VU la délibération du conseil municipal n°2026-051 du 8 avril 2026 portant délégations du conseil municipal au Maire pour demander à l'Etat et toutes autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions ;

Monsieur BARANGER, Maire, rappelle que le projet de l'installation d'une passerelle, vise à renforcer les connexions entre la salle des fêtes et le jardin public en créant un accès direct entre ces deux équipements. Il comprend la réalisation d'une ouverture dans le bâtiment, la pose d'une porte d'accès et l'aménagement d'une passerelle permettant le franchissement du cours d'eau existant. Cette intervention a pour objectif d'améliorer l'accessibilité et la circulation des usagers entre les deux espaces.

Ce d'aménagement permettra de renforcer les liens entre la salle des fêtes et le jardin public en créant un accès plus direct et fonctionnel. Il permettra notamment de faciliter l'organisation de manifestations, telles que la Fête de la Nature, en offrant une meilleure continuité entre ces deux espaces.

Actuellement, des cheminements existent entre la salle des fêtes et le parc, mais ils demeurent indirects. Les usagers doivent soit transiter par le parking et utiliser la sortie de secours située au nord, soit emprunter un passage par les cuisines à l'est puis traverser l'aire de jeux. Ces parcours, peu pratiques et insuffisamment accessibles, ne répondent pas pleinement aux besoins liés à l'accueil du public lors d'événements.

Ces travaux comprennent : la mise en place d'une passerelle entre la salle des fêtes et le parc de l'Hôtel de Ville.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à la somme de 76 955.53 € HT.

ARRETE le plan de financement de l'opération comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT			
TRAVAUX D'INSTALLATION DE PASSERELLE			
Dépenses	**Montant H.T.**	**Recettes**	**Montant**
Grande passerelle	76 955.53 €	Aide CRST sollicitée (subvention de base)	25 000,00 €
		DETR	36 564.43 €
		Autofinancement	15 391.10 €
Total des dépenses	**76 955.53 €**	**Total des recettes**	**76 955.53 €**

SOLLICITE l'obtention d'une subvention auprès de la Région au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST), l'installation d'une passerelle entre la salle des fêtes et le parc de l'Hôtel de Ville.

Fait à Bourgueil, le 9 juin 2026
Le Maire
Benoit BARANGER

MAIRIE DE BOURGUEIL
37140

Mairie de Bourgueil 8 rue du Picard – BP 29 – 37140 Bourgueil / 02 47 97 25 00
contact@bourgueil.fr / www.bourgueil.fr / Mairie de Bourgueil